

**\* SALLE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Monsieur le Maire présente le projet définitif de la salle d'activités périscolaires. Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le coût d'objectif s'élève à 480 000€ H.T., et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès des différents organismes et à signer tout acte ou document relatif à cette opération.

Plan de financement:

- coût prévisionnel des travaux: 480 000€ HT,
- subventions : DETR 2017 = 240 000€ ; Réserve parlementaire= 10 000€ ; PETR = 50 000€ ; Dotation Cantonale d'Équipement = 13 603€,
- fonds propres : 166 397€.

**\* APPROBATION DU PROJET DE MISE AUX NORMES HANDICAPEES DE LA SALLE DES FETES :**

Le Maire expose au conseil la nécessité de la mise aux normes handicapées de la salle des fêtes, notamment le WC handicapé et la scène. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et décide sa réalisation pour un montant prévisionnel des travaux à 3 000,00 H.T.

**\* TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CCLA :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Loire et Allier.

**\*TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE AU 01/04/2017 :**

A compter du 01/04/2017, le Conseil Municipal fixe le prix du repas à la cantine scolaire de la manière suivante:

- 3,00€ pour les enfants sauvignois (ticket de couleur violet).
- 3,35€ pour les enfants extérieurs (ticket de couleur rose).
- 3,75€ pour les adultes: enseignants, personnel communal et personnes extérieurs (ticket de couleur vert).

A compter du 01/04/2017, le prix de la séance de garderie est fixé de la manière suivante:

- 1,20€ pour les enfants sauvignois (ticket de couleur jaune).
- 1,65€ pour les enfants extérieurs (ticket de couleur bleu).

**\* SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: CFA BATIMENT DE MARZY :**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150€ au CFA du Bâtiment de Marzy qui accueille trois élèves domiciliés sur la commune de Sauvigny-les-Bois, pour participer aux dépenses de fonctionnement de l'établissement d'enseignement.

**\* SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: CLUB CANOE KAYAK IMPHY :**

Sur la proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100€ euros au Club de Canoë Kayak d'Imphy pour participer à l'achat de matériel pour créer une animation de kayak obstacles.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2017.

**\* SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: PREVENTION ROUTIERE :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 100€ à l'Association Prévention Routière.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2017 de la commune.

**\* LOCATION LOGEMENT 31 ROUTE DE L'ETANG :**

Le Maire informe le conseil, que le logement situé 31 route de l'Étang est libre depuis le 15 décembre 2016.

Madame CHARBONNEAU Patricia, intéressée par ce logement deviendrait preneuse au 1er mars 2017 pour un loyer mensuel de 370€, payable d'avance en mairie et pour la première fois, le 1er jour de la location ; le prix fixé sera révisé tous les ans, selon la variation de l'indice de référence des loyers (I.R.L.) publié par l'INSEE, un état des lieux sera dressé, et versera à la commune un dépôt de garantie de 370€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location, et à encaisser le chèque d'un montant de 370€ représentant le dépôt de garantie.

**\* FRAIS DE NETTOYAGE POUR DEPOT SAUVAGE D'ORDURES :**

La municipalité déplore le dépôt quasi récurrent des sacs d'ordures ménagères dans les endroits publics non prévus à cet effet. Monsieur le Maire rappelle que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit est interdit.

Pour les contrevenants, des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement. Nonobstant ces poursuites, l'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour la collectivité. Aussi, il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Le Conseil Municipal décide de fixer le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (un sac d'ordures ménagères, un carton ou autre) à 150€.

**Questions et informations diverses :**

-Le Maire explique qu'une procédure d'expulsion des locataires va être mise en œuvre suite au non-paiement des loyers d'un logement communal.

-Le Maire informe que les travaux de l'étang de Chevenon ont débuté.

-Le Maire informe qu'une étude a été faite concernant la couverture de téléphonie mobile sur Sauvigny-les-Bois qui apparaît très médiocre dans le Bourg de Sauvigny.

-Le Maire informe de la baisse de la fréquentation de la déchetterie d'Imphy. La limitation à 12 passages par an a été bénéfique.

-Suite à la commission de la gestion de la fourrière départementale du 14 décembre dernier à laquelle le Maire a assisté, il informe le conseil que la fourrière est en déficit.

-Le Maire donne lecture au conseil de la note de l'AMF concernant l'élagage des plantations en bordure de voie ou de chemin. Elle précise les moyens d'actions à mettre en œuvre tels que les amendes et la procédure d'exécution d'office.

-Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 2 février qui a eu lieu en Préfecture au cours de laquelle a été présentée une synthèse du rapport de l'étude ANTEA GROUP sur le site HARSCO de Sauvigny-les-Bois. Il en résulte qu'il n'y a pas de dégradation entre 2007 et maintenant, par contre de l'arsenic et du plomb ont été trouvés dans 2 endroits.

Monsieur Pascal MOREL, qui a assisté à cette réunion informe que le nombre de camions sera

limité ainsi que le stockage et la production. Les camions seront systématiquement bâchés.

-Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil les 2 rencontres qui ont eu lieu pour s'informer du fonctionnement de Nevers Agglomération.

Madame CORDELIER, 1ère Adjointe a assisté à la première rencontre avec Nevers Agglomération et les Maires de la CCLA. Ils ont présenté chacun leurs projets et leur fonctionnement notamment sur l'eau, l'assainissement, la fiscalité, les ordures ménagères, et les transports.

Monsieur le Maire lui a assisté à une rencontre avec la commune de Parigny-les-vaux. Cette commune vient de rentrer à l'Agglomération et semble être satisfaite de son adhésion.

Deux réunions seront organisées d'ici le mois de juin avec la CCLA à ce sujet.